Rennes : la plus grande mosquée de Bretagne (4000 places, 5 M€) sur un terrain cédé par la ville, “évoquera à la fois l’Islam et notre culture bretonne” (màj : le projet doit trouver un nouveau lieu, après 2 ans de pression de riverains et d’écolos)

25/11/2025 à 17h08



25/11/2025

La future mosquée du nord de Rennes ne sortira finalement pas de terre près du parc des Gayeulles. Après des mois de controverse, la mairie a finalement proposé au centre culturel islamique Espoir Amal de relocaliser le projet ailleurs dans le quartier de Maurepas.
Initialement, le lieu de culte devait voir le jour rue du Pâtis Tatelin, en lisière du parc des Gayeulles, sur un

terrain de 3 000 m² en zone naturelle, mis à disposition par la Ville. (…)
Sauf que l'attribution du terrain à l'association par la mairie, sans concertation préalable, avait mis le feu aux poudres chez les riverains du quartier. Un collectif citoyen baptisé « Halte au bétonnage du parc des Gayeulles » était né. Une pétition dénonçant l'artificialisation de cet espace naturel avait rapidement récolté plus de 5 000 signatures.
Le collectif citoyen a ensuite été rejoint dans son combat par l'association écologiste La Nature en Ville. « On a vite vu que le terrain bénéficiait d'une belle biodiversité », souligne Pascal Branchu, le président. (…) Les discussions ont convaincu l'association Espoir Amal d'abandonner le site retenu initialement. « Ils ont préféré s'épargner des années de procédure », indique une source proche du dossier. (…) Les opposants se félicitent de cette décision.
Pour Espoir Amal, le processus est relancé. « Nous poursuivons le travail dans un esprit de concertation constructive et intelligente avec le service de l'urbanisme de la Ville », précise Mohamed Zaidouni. L'association continue en parallèle de réunir les fonds nécessaires pour la construction de la future mosquée. À ce jour, plus de 700 000 € ont été collectés. Une somme encore loin des 5 millions nécessaires estimés pour bâtir ce bâtiment mais qui pourrait permettre de débuter a minima les travaux de fondation de l'édifice – quand un nouvel endroit sera trouvé et qu'un permis de construire sera délivré.
Le télégramme

19/06/2023

Une réunion de travail s'est tenue cette semaine entre la mairie de Rennes et l'association Espoir Amal pour faire un point sur le projet de nouveau centre cultuel et culturel islamique, lancé depuis plusieurs années. « Les formalités sont en cours. Nous espérons obtenir toutes les autorisations administratives d'ici la fin de l'année 2023 pour envisager de

lancer le chantier », explique Mohamed Zaidouni, vice-président de l’association.



La ville de Rennes a mis à disposition un terrain de 3 000 m2, en bail emphytéotique, situé rue du Pâtis-Tatelin, en bordure de la base de loisirs et du parc des Gayeulles. L’équipement articulé autour de deux bâtiments (le premier pour le culte, le second pour les activités administratives et culturelles), sera conçu pour accueillir 4 000 personnes. Coût du projet : cinq millions d’euros. « Nous venons de lancer la campagne de financement. Nous avons déjà collecté un peu plus de 200 000 € de dons ».

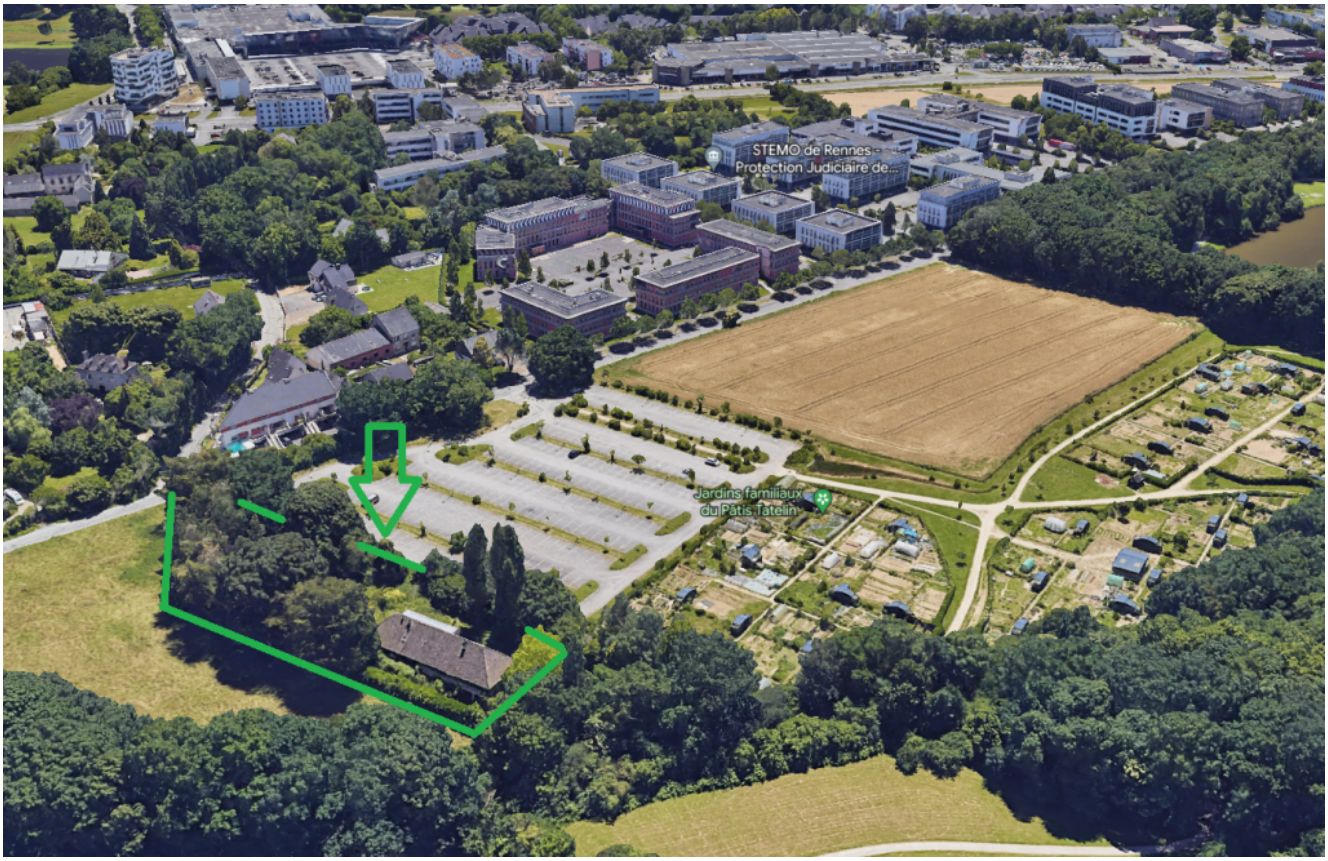


Si l’esprit devrait être respecté, les visuels de la future mosquée El Amal (L’Espoir) présentés sur le site internet de l’association ne sont pas les esquisses définitives. « Ce sera un lieu vaste et lumineux qui évoquera à la fois l’Islam de l’Andalousie et notre culture bretonne, poursuit Mohamed Zaïdouni. Ce sera un lieu accueillant pour les fidèles et pour les non musulmans ».

Le bâtiment de la mosquée prévoit un rez-de-chaussée destiné aux hommes et le premier niveau pour les femmes, avec ascenseur, toilettes et salles d’ablutions.

Ouest France

Protocole d’accord entre l’association islamique et la ville de Rennes



Protocole d'accord

Entre

La Ville de Rennes

Et

L'association

Centre culturel islamique Espoir Amal de Rennes

Entre les soussignées :

La Ville de Rennes, représentée par Madame Nathalie APPERE, Maire de Rennes agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° 2020-0098 du 10 juillet 2020.

Désignée ci-après par "la Ville",

D'une part,

Et :

Le Centre culturel islamique Espoir Amal de Rennes, association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture le 9 septembre 2019 n° de SIRET 443 518 212 00024, code NAF (APE) 9499Z, ayant son siège social 3, Square Saint-Exupéry 35700 RENNES, représentée par son Président, Monsieur Bouazza Talibi agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 12 septembre 2019,

Désignée ci-après par "l'Association",

D'autre part,

En cas d'inexécution de la présente convention, de non-respect des engagements prévus au présent contrat, la Ville peut décider de sa résiliation, qui devient effective deux mois après l'envoi à l'Association par la Ville d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La modification par l'Association de ses statuts, buts ou activités dans un esprit contraire à celui de la présente convention entraînera *ipso facto* la résiliation de cette convention au terme d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'un constat adressé à l'Association en LRAR.

Article 11 : Litiges

En cas de désaccord ou différend relatif à l'objet, l'interprétation ou à l'application de la présente convention, les Parties s'emploieront à le solutionner de manière amiable au cours d'une phase préalable de conciliation.

À défaut d'accord, le litige sera soumis à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes.

Fait à Rennes, le 10/03/22 en 2 exemplaires de forme et de contenu identiques.

Pour la Ville de Rennes,
L'Adjointe à la Maire de Rennes,

Mme Flavie BOUKHENOUFA
Déléguée aux Relations internationales,
Aux Relations publiques, aux Cultes et à la Laïcité,
À l'Odonymie

Pour l'Association
Le Président

M. Bouazza TALIBI

CENTRE CULTUREL ISLAMIQUE
ESPOIR AMAL DE RENNES
3, Square Saint Exupéry
35700 RENNES
Tél. : 06 60 28 70 75